



**DÉLIBÉRATION N° 26/02 DE L'AUE
APPROBATION DE LA REPRISE ANTICIPÉE DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2025 AU
BUDGET PRIMITIF 2026**

SÉANCE DU 2 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, le deux mars, le Conseil d'administration de l'Agence d'Urbanisme et d'Energie de la Corse (AUE) s'est réuni au siège de l'AUE, sous la présidence de Monsieur Julien PAOLINI, Président de l'AUE.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mmes et MM.

Véronique ARRIGHI, Don Joseph LUCCIONI, Julien LUCIANI, Vannina MALLARONI, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Julien PAOLINI, Antoine PERALDI

ÉTAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNÉ POUVOIR :

M. Jean ALFONSI à Mme Vannina MALLARONI
M. Petru Antone FILIPPI à Mme Véronique ARRIGHI
Mme Lisa FRANCISCI à M. Jean-Paul PANZANI
M. Jean-Charles GIABICONI à Mme Nadine NIVAGGIONI
M. Ghjuvan' Santu Le MAO à M. Don Joseph LUCCIONI
Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS à M. Julien PAOLINI
M. Hervé VALDRIGHI à M. Antoine PERALDI

ÉTAIENT ABSENTS OU EXCUSÉS : Mmes et MM.

Jean-Christophe ANGELINI, Angèle BASTIANI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean-Jacques CICCOLINI, Joseph GALLETTI, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, Jean-Jacques LUCCHINI, Jean-Charles MARTINELLI, Georges MELA, Marie-Anne PIERI, Stefanu VENTURINI, Charles VOGLIMACCI

MEMBRES CONSULTATIFS ABSENTS EXCUSÉS ET NON REPRÉSENTÉS :

Monsieur Eric JALON, préfet de Corse
Monsieur Gilles SIMEONI, président du Conseil Exécutif de Corse

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Madame Marilyn BUJOLI, Directrice des affaires juridiques et de la sécurisation de l'action publique
Monsieur Alexis MILANO, Directeur Général et Directeur Délégué à l'Énergie
Mme Martine STAEBLER, Payeur de Corse

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'AGENCE D'URBANISME ET D'ENERGIE DE LA CORSE**

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, Titre II, Livre IV, IVème partie,
- VU** la Délibération n°10/064 AC de l'Assemblée de Corse du 27 mai 2010, modifiant les modalités d'exercice de la tutelle de la Collectivité Territoriale de Corse sur ses agences et offices,
- VU** la Délibération n°12/163 AC de l'Assemblée de Corse 27 septembre 2012, précisant les modalités d'exercice de la tutelle de la Collectivité Territoriale de Corse sur ses agences et offices,
- VU** la Délibération n°24/031 CP de la Commission Permanente de l'Assemblée de Corse du 26 mars 2024 approuvant la modification des statuts de l'Agence d'Aménagement Durable, de Planification et d'Urbanisme de la Corse,
- VU** la Délibération n°25/188 AC de l'Assemblée de Corse du 28 novembre 2025 prenant acte du Document d'Orientation Budgétaire pour l'exercice 2026,
- VU** la Délibération n°25/206 AC de l'Assemblée de Corse du 18 décembre 2025 portant adoption du budget primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2026,
- VU** la Délibération n°25/40 du Conseil d'Administration de l'AUE du 4 décembre 2025, prenant acte du Document d'Orientation budgétaire pour l'exercice 2026,
- VU** La fiche de concordance des résultats d'exécution du Budget principal de l'exercice 2025 établi par l'ordonnateur et attestée par le Comptable public.
- SUR** rapport de son Président,

APRES EN AVOIR DELIBERE

À l'unanimité,

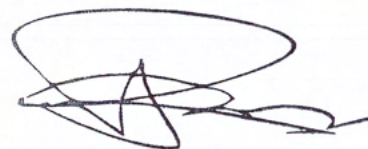
Ont voté POUR (15) : Mmes et MM.

Jean ALFONSI, Véronique ARRIGHI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI, Jean-Charles GIABICONI, Ghjuvan' Santu Le MAO, Don Joseph LUCCIONI, Julien LUCIANI, Vannina MALLARONI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Julien PAOLINI, Antoine PERALDI, Hervé VALDRIGHI

- ARTICLE PREMIER :** ADOPTE la reprise anticipée, au budget primitif 2026, des résultats de l'exercice 2025 pour la section de fonctionnement et la section d'investissement
- ARTICLE 2 :** DÉCIDE d'affecter le résultat excédentaire de la section de fonctionnement de l'exercice 2025 de 1 690 281,81 € en R002 « excédent de fonctionnement reporté »,
- ARTICLE 3 :** DÉCIDE d'affecter le solde d'exécution cumulé de la section d'investissement de l'exercice 2025 de 53 051,92 € en R001 « Résultat d'investissement reporté »,
- ARTICLE 4 :** La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs de l'Agence d'Urbanisme et d'Energie de la Corse, et dans l'espace dédié à la publicité des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

Aiacciu, le 2 mars 2026

Le Président,
Julien PAOLINI



Concordance des résultats d'exécution du budget principal 2025 (Volet Comptable/Ordonnateur)

Volet Comptable - CFU 2025

03900 - AGENCE URBANISME ET ENERGIE

Exercice 2025

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES					I
Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés					B
	Résultat à la clôture de l'exercice précédent : exercice N-1	Part affectée à l'investissement : exercice N	Résultat de l'exercice N	Transfert ou intégration de résultat par opération d'ordre non budgétaire	Résultat de clôture de l'exercice N
I - Budget principal					
Investissement	61 803,97		-8 752,05		53 051,92
Fonctionnement	1 577 285,00		112 996,81		1 690 281,81
TOTAL I	1 639 088,97		104 244,76		1 743 333,73
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	1 639 088,97		104 244,76		1 743 333,73

Volet Ordonnateur - CFU 2025

AUE - Budget Principal - - 2025

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES					I
PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE					A
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Exploitation	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	200 000,00	11 662 485,65	11 862 485,65
	Recettes réalisées (1)	B	160 877,52	10 171 495,92	10 332 373,44
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	261 803,97	12 485 250,73	12 747 054,70
	Dépenses réalisées (1)	E	169 629,57	10 058 499,11	10 228 128,68
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	-8 752,05	112 996,81	104 244,76
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	61 803,97	1 577 285,00	1 639 088,97
Solde (investissement) ou résultat de clôture (exploitation)	Excédent /déficit	G + H	53 051,92	1 690 281,81	1 743 333,73
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	53 051,92	1 690 281,81	1 743 333,73

A Ajaccio, le 02/02/2026

Certifié conforme,
L'Ordonnateur,**A.U.E**Agence d'Urbanisme et d'Energie
de la CorseAgenzia d'Urbanisimu è d'Energia
di a CorsicaC.C. Castellani - Avenue du Mont Thabor
CS 20020 - 20090 AJACCIO Cedex 9

SIRET: 539 830 349 00020

Certifié conforme,
Le Comptable publicLE PRÉFET DE CORSE
LE PRÉFET DE CORSE
LE PRÉFET DE CORSE

Direction Régionale des Finances Publiques

de
Paieria
Quartier
20000